

COMMUNE de COMPS sur ARTUBY
- 83840 -

AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE
du Domaine Public

ARRÊTE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Square Raoul Meynard et de la Place de Farnier
Le 22 avril 2023 de 8h à 15h

2023-15

Le Maire de la commune de COMPS-sur-ARTUBY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, 2212-2 et L2213-1, L2213-2,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande de l'Association AFA de Figanières qui organise la Montée historique de Trigance le 22 Mai 2022.

ARRÊTE

- Art. 1 - l'Association AFA de Figanières est autorisée à occuper une partie de la voie publique, Square Raoul Maynard et de la Place de Farnier, le 22 avril 2023.

- Art. 2 - La présente autorisation est précaire et pourra être suspendue en fonction des événements de sécurité et sanitaires.

- Art. 3 - Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BARGEMON/COMPS, Monsieur le Garde-Champêtre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Comps-sur-Artuby, le 19 avril 2023

Le Maire,
A. BARALE

